

# FICHE PROGRAMME

FORMATION (ref:REGL3P)



CONSEILS FORMATIONS

## Responsabilités de l'employeur en SST

Responsabilités de l'employeur et du chef d'établissement en matière d'hygiène et de sécurité

### Description du service :

#### Objectifs :

- Appliquer les obligations réglementaires et responsabilités qui incombent au chef d'entreprise, au personnel d'encadrement ainsi qu'à toute personne ayant reçu délégation au titre de la législation du Code du travail en matière d'hygiène et de sécurité.
- Evaluer au quotidien les risques de sécurité.
- Intégrer les obligations de l'employeur en matière d'hygiène et de sécurité au travail.

#### Contenu :

- Les différentes responsabilités (civiles, pénales et morales)
- La délégation de pouvoir
- Les textes réglementaires et leurs contraintes
- Les relations avec les institutionnels (CARSAT, CRAM, Inspection du travail)
- Les obligations en matière de sécurité et de protection de la santé sur les lieux de travail et les chantiers
- Le Document Unique
- Les formations et habilitations obligatoires (électricité, manutention, etc.)
- Les vérifications techniques obligatoires
- Les installations classées et la prévention pour le personnel
- Les travaux au sein de l'entreprise en activité
- Les différents risques d'exposition professionnelle
- L'organisation des secours en cas d'incendie
- L'organisation pour l'assistance à la personne en danger.

**Public visé :**

Employeurs, Chefs d'entreprise ou leurs délégués, DRH, managers

**Prérequis :** aucun

**Validation :**

Un questionnaire (QCM) est remis aux stagiaires en fin de formation. La réussite à celui-ci conditionne la remise d'une attestation individuelle de réussite à la formation.

**Durée de la formation : 7H (1 jour)**

*Training available in English*



1300 € /  
groupe



SUR SITE  
CLIENT